

5 - 10
AVRIL
2026



SUD-EST

LA TRANSPROVENÇALE



CIRCUIT TOURISTIQUE AUTOMOBILE DE 6 JOURS
RÉSERVÉ AUX VÉHICULES DE LOISIRS ET DE PRESTIGE ANCIENS

CIRCUIT DE 6 JOURS / 5 NUITS



ORANGE
(2 NUITS)



ROUSSILLON



CASTELLANE



CAGNES-SUR-MER



**TROISIEME
HORIZON**

— Création d'évasion —

Départements	CIRCUIT TOURISTIQUE AUTOMOBILE	DATES
84 – 30 13 – 83 04 - 06	LA TRANSPROVENÇALE	Dimanche 5 ⇒ Vendredi 10 avril 2026

VILLES DE DÉPART / ARRIVÉE	POINTS DE PASSAGE PRINCIPAUX
ORANGE (84) vers CAGNES-SUR-MER (06)	PONT DU GARD / MONT VENTOUX GORDES / ROUSSILLON / GORGES DE LA NESQUE ET DU VERDON MOUSTIERS-STE-MARIE / GRASSE

DISTANCE PARCOURS	DURÉE
800 km (indicatif) <i>+ routes domicile vers Orange et retour de Nice</i>	6 jours / 5 nuits

HÉBERGEMENT

HOTEL MERCURE **** (ORANGE - 84) – dimanche 5 et lundi 6 avril

https://all.accor.com/hotel/9703/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps

HOSTELLERIE NOTRE-DAME-DES-LUMIÈRES *** (GOULT - 84) – mardi 7 avril

<https://www.notredamedelumieres.com/fr/>

LA BASTIDE *** (MONTFERRAT - 83) – mercredi 8 avril

<https://labastide83.com>

HÔTEL INDIGO **** (CAGNES-SUR-MER - 06) – jeudi 9 avril

<https://www.hotel-indigo-cagnes-sur-mer.com/fr/>

NOTA : S'agissant d'une balade, le parcours se fait à l'aide d'un roadbook touristique, avec indication claire des directions, routes et communes traversées.

Aucune notion de chrono / pas de guidage par symboles.

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET VÉHICULES ACCEPTÉS

15 ÉQUIPAGES MAXIMUM

Véhicules de plaisir, de sport ou de loisir, anciens ou modernes

COMMENTAIRES

Programme prévisionnel pouvant être amené à évoluer légèrement.

Circuit éligible à notre programme de fidélité 3H.

Une question ?

Envoyez un mail à arnaud@troisieme-horizon.com

PROGRAMME DÉTAILLÉ (non exhaustif et non définitif / horaires et km à titre indicatif)

DIM	05/04	ORANGE	0 km
	17h00 à partir de	ORANGE	RDV à partir de 17h au Mercure Orange Centre Briefing / Distribution Plaque + Roadbook + goodies Dîner / Nuitée ****
LUN	06/04	ORANGE / ORANGE	150 km
	11h00 12h00 16h00 20h00	PONT DU GARD PONT DU GARD BAUX-DE-PROVENCE ORANGE	Visite du Pont Déjeuner en face du Pont Carrières des Lumières Dîner / Nuitée ****
MAR	07/04	ORANGE / ROUSSILLON	150 km
	15h00 17h30 19h00	MONT-VENTOUX / SAULT GORGES DE LA NESQUE ABBAYE DE SÉNANQUE GORDES GOULT	Via Bédouin Visite guidée Visite libre Dîner / Nuitée ***
MER	08/04	ROUSSILLON / MONTFERRAT	200 km
	9h30 10h30 15h00 19h00	CHAUSSÉE DES GÉANTS COLORADO DE RUSTREL ROUTE NAPOLEON MONTFERRAT	Visite libre <i>parcours partiel et à l'envers</i> Dîner / Nuitée ***
JEU	09/04	MONTFERRAT / CAGNES S/MER	200 km
	10h00 16h00 19h00	MOUSTIERS-STE-MARIE CANYON DU VERDON CORNICHE SUBLIME GRASSE CAGNES-SUR-MER	Visite du village Dîner / Nuitée ****
VEN	10/04	CAGNES S/MER / EZE	25 km
	10h00	FRAGONARD	Visite guidée de l'usine <i>Fin de notre séjour / déjeuner libre</i>

INSCRIPTION

Inscription via notre site web à l'adresse suivante :

<https://www.troisieme-horizon.com/nos-rallyes-balades-decouverte/>

Cliquer sur l'onglet « S'Inscrire » et remplir le formulaire. Un lien de paiement vous sera alors communiqué validant ainsi définitivement votre inscription après règlement.

TARIFS

Formule chambre double Pension complète	Prix Total TTC	Arrhes	Acompte n°2 (échéance le 15/01/26)	Solde (échéance le 01/03/26)
Équipage double	2 910 €	750 €	750 €	1 410 €
Équipage single	2 280 €	750 €	750 €	780 €

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Clôture des Inscriptions : 15 février 2026 (ou complet 15 équipages, première échéance atteinte)

Règlement par voie dématérialisée via lien sécurisé fourni par nos soins, chèque ou virement (*)

En cas d'annulation à l'initiative des participants, aucunes arrhes ne seront remboursées (sauf cas prévu dans nos CGV – *dans tous les cas, nous étudions avec attention chaque demande*).

(*) Chèque à l'ordre de Emapil – Troisième Horizon (ZA du Pé Garnier – 44650 Corcoué-sur-Logne) ou virement (IBAN : **FR 76 1380 7008 0230 3213 0617 090** – BIC : **CCBPFRPPNAN**)

La **sécurité** est une préoccupation prioritaire sur l'ensemble de nos sorties.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Tous les véhicules doivent répondre à la législation en vigueur, et en particulier, être assurés et posséder un contrôle technique à jour (si véhicule > 4 ans). Chaque conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valide et homologué en France.

PRÉSENCE D'UN EXTINCTEUR :

Les premières secondes d'un incendie sont les plus importantes. Chaque véhicule devra être muni d'un extincteur de 1 kg minimum avec une date de vérification inférieure à 1 an (ou fabrication < 1 an).

ASSISTANCE RALLYE

Rallye avec assistance si complet.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

INCLUS : Tous repas et collations de dimanche 5 avril 2026 à vendredi 10 avril / hébergements / visites et droits d'entrée / plaque rallye / roadbook touristique

NON INCLUS : carburant / fournitures et consommables pour réparations véhicules / péages autoroutes ou voies privées / parkings éventuels (hors hôtels) / boissons en sus de celles prévues dans les repas / prestations Spa éventuelles

Nos conditions générales de vente sont téléchargeables sur notre site web à l'adresse suivante :

<https://www.troisieme-horizon.com/cgv-ml-cookies/#cgv>

ASSURANCE ANNULATION :

Important : La participation à nos séjours supposent l'acceptation de nos CGV ; parmi celles-ci figurent l'exigence d'une assurance annulation. L'utilisation d'une carte bancaire premium de type Gold, Premier ou Amex vous permet en général de bénéficier d'une assurance annulation par la simple utilisation de celle-ci pour le règlement de nos arrhes et situations / **en cas de règlement par chèque ou virement, nous vous remercions de nous fournir un justificatif d'assurance** type Allianz Travel, Assur Travel, Europ Assistance, etc.

TROISIÈME HORIZON EST UNE AGENCE DE VOYAGES PROFESSIONNELLE :

et respecte donc les obligations réglementaires de formation et de garantie financière

NUMÉRO D'IMMATRICULATION ATOUT FRANCE : IM044230012

Garantie financière contractée auprès de

APST – 15, Avenue Carnot – 75017 PARIS

(Organisme de garantie collective prévu par le livre II du Code du Tourisme)



**CES IMMATRICULATIONS ET GARANTIES FINANCIÈRES OBLIGATOIRES VOUS PROTÈGENT.
EXIGEZ LES AUPRÈS DE TOUT OPÉRATEUR DE CIRCUIT TOURISTIQUE.**